

l'écho des Authieux

INFORMATIONS MUNICIPALES DES AUTHIEUX SUR LE PORT SAINT-OUEN

N° 37 - JUIN 2019

Fête des Authieux

28, 29 et 30 Juin

7 septembre
Matinée des Associations

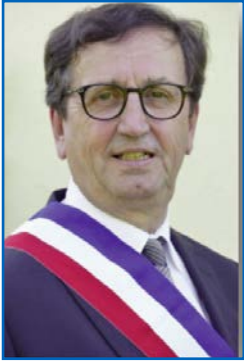
12 octobre
Soirée Paëlla

1^{er} décembre
17^{ème} Marché de Noël

30 nov. et 1^{er} décembre
Expo Peinture - Sculpture

7 et 8 décembre
Téléthon

Les
Authieux
sur le
Port Saint Ouen



L'édito du maire

Bonnes vacances à tous !

C'est avec un très grand plaisir que je vous retrouve dans ce bulletin municipal. Je reprends la plume pour vous tenir informé des réalisations de ces derniers mois dans notre commune et vous adresser ce petit mot à la veille des vacances estivales.

Par ce journal d'information, vous découvrirez ce que le Conseil Municipal et vos associations locales entreprennent pour vous : réalisations d'aujourd'hui ou projets pour demain, nous avons à cœur de donner le meilleur de nous-mêmes, pour faire de notre village, un espace toujours plus agréable à vivre.

Le mois de juin est en fait une vraie fin d'année par la somme d'événements réglementaires et conviviaux qui y sont attachés, essentiellement, bien sûr, la fin d'année scolaire : examen pour les plus grands de nos enfants, passage de classe et changement d'école pour la plupart.

Nous devons tous profiter de ce repos estival bien mérité pour recharger nos batteries et ainsi programmer sereinement la rentrée future.

Comme chaque année, le Conseil Municipal vote le budget pour 2019. Il permet, après son adoption par le Conseil Municipal du 9/04/2019, de mettre en place les décisions politiques d'aménagements de services, d'animations, d'investissements.

Il s'articule en 2 sections distinctes : fonctionnement et investissement. Celles-ci doivent être équilibrées en recettes et en dépenses.

Voici le budget prévisionnel 2019 :

- Budget de fonctionnement :
892 549 € en dépenses et en recettes.
 - Budget investissement :
431 561 € en dépenses et en recettes.
- Soit un total de **1 324 110 €**

Ce budget nous contraint toujours à une gestion rigoureuse, de choix réfléchis et pertinents liés aux besoins réels de notre commune.

Quelques chiffres marquants du budget 2019 vous sont présentés dans cet « Echo des Authieux ».

Vous participez à l'effort financier par vos contributions fiscales : taxes d'habitation et taxes foncières. Cette année, **il n'y a pas d'augmentation des taxes.**

Taxe d'habitation	Taxe foncière bâti	Taxe foncière non bâti
11,37%	24,50%	42,00%

Les premiers mois de cette année ont vu se terminer ou démarrer plusieurs projets.

- Notre patrimoine doit être conservé et restauré :
 - ⇒ fin des travaux de réfection de vitraux classés de l'église (pour rappel : coût 131 180 € / travaux subventionnés à 80% : DRAC 45%, Département 25% et la Métropole 10%).
- Certains bâtiments communaux sont vieillissants, des travaux de réfection doivent être entrepris ainsi qu'une « mise aux normes handicap ». Ces travaux permettront également de faire des économies d'énergie :
 - ⇒ changement de la porte d'entrée de l'école élémentaire,
 - ⇒ changement des menuiseries et isolation des combles de la mairie,
 - ⇒ ponçage du parquet de la salle du « Cormier »,
 - ⇒ changement du serveur informatique de la mairie,
 - ⇒ installation de prises électriques et informatiques à l'école élémentaire,
 - ⇒ changement de l'éclairage de la bulle de tennis.
- Des achats de matériels seront réalisés pour :
 - ⇒ les services techniques : brosse de désherbage, brûleur végétaux
 - ⇒ la sécurité : barrières, plots à l'entrée du « Parc du Château », installation de caméras de vidéosurveillance.
- Notre monument aux morts sera restauré

D'autres dossiers sont en cours :

- Nous poursuivons notre démarche juridique concernant notre demande d'annulation du décret du 14 novembre 2017, déclarant d'utilité publique les travaux de construction du contournement Est de Rouen-liaison A28-A13 (Voir article dans cet « Echo des Authieux »).
- Le lotissement du « couvent » a été inscrit dans le nouveau PLUi de la métropole (Plan Local d'Urbanisme intercommunale) sur le plan de zonage, ainsi que dans le nouveau PLH (Programme Local de l'Habitat). Une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) a été élaborée pour ce futur lotissement.



Suite à l'avis favorable du nouveau PLUi (Janvier 2020), nous pourrions prospecter auprès de promoteurs. Nous vous informerons sur l'état d'avancement de ce projet.

- La réhabilitation de l'ancienne « maison des associations du parc du château » (ex MAPSO) est en cours d'étude.
- Pour la fibre optique, des nouveaux fourreaux ont été installés récemment (rue du Hamel et Tourville la Rivière) pour le passage de fils optiques. Selon nos informations, les premières habitations pourraient être branchées entre le deuxième semestre 2019 et fin 2020.
- Nous étudions l'éventuel achat de l'ancien bar/restaurant "Au rendez-vous de chasseurs" en vue du remplacement de la salle de la "Feuillantine" qui, à terme, posera des problèmes de sécurité.

La commune des Authieux sur le Port Saint Ouen est toujours et régulièrement confrontée à l'incivisme: excès de vitesse, dépôts sauvages de déchets ou de matériels, nuisances sonores, déjections canines et d'équidés, aboiements de chiens, ...

Pire encore, des dégradations volontaires sont fréquemment commises : destruction du mobilier urbain, détérioration de la « boîte à lire » au Parc, tags, feux dans les toilettes, ...

Le coût pour la collectivité, et donc pour les contribuables, est loin d'être négligeable. Outre les frais de réparation ou de remplacement, il faut également intégrer le temps consacré par les services municipaux à la remise en état et au nettoyage (Voir article et photos dans cet « Echo des Authieux »).

Cet « Echo des Authieux » d'informations municipales est le fruit d'un important travail de plusieurs conseillers et de Sandrine ALLAIS, adjointe à la Communication qui assure un travail important de recherche, de rédaction et de mise en forme. Ce groupe s'investit pour vous transmettre en toute transparence des informations sur la connaissance des événements qui rythment la vie de notre commune.

Avant de vous inviter à le parcourir, je tenais à adresser mes remerciements à tous pour votre implication, votre dynamisme et le fait que vous oeuvrez au bien vivre ensemble (responsables des associations et leurs bénévoles, professeurs des écoles, animateurs et bénévoles à la garderie, parents d'élèves, personnels communaux, élus et vous tous habitants de notre charmante commune).

Bonnes vacances et
Très bel été à toutes et à tous !
Bonne lecture...

Bien à vous.
Marc DUFLOS

Etat Civil

MARIAGE

EGAL Nicolas et DUFOUR Aline 6 avril 2019
LEROY Bruno et GASCOIN Isabelle 15 juin 2019

NAISSANCE

PARICHE ESCOTS Aaron 6 janvier 2019
ALÉPÉE Héloïse 20 mars 2019
NIQUET Améthyste 04 avril 2019
HAMEL Lucas 19 mai 2019

Ets. BEAUFOR Sarl
Couverture
Étanchéité
Tél. 02 35 23 48 29
Port. 06 87 61 07 60
Fax : 02 35 23 54 36
780 clos du Mouchel - 76520 LES AUTHIEUX/PORT ST OUEN
email : couverture-beaufour@wanadoo.fr
www.beaufourcouverture.fr

Ets TREUBERT Dominique
Horticulteur - Décorations Fleurales
14, rue de la Vieille Côte
76520 QUEVREVILLE LA POTERIE
Tél. 02 35 79 14 38
Du lundi au samedi 9h/19h,
dimanche et jours fériés 9h/13h



COMPRENDRE LE BUDGET MUNICIPAL 2019



Le vote du budget constitue l'acte politique majeur de la vie de la collectivité. Il doit impérativement être voté avant le 15 avril de l'année.

Qu'est-ce que le budget ?

Le budget est l'acte qui prévoit et autorise les dépenses et les recettes de la commune pour une année civile. Il est le reflet des actions et projets décidés par le Conseil Municipal.

Qui prépare le budget ?

Le Maire a la responsabilité de la préparation budgétaire qu'il réalise en collaboration avec les élus, les services municipaux, et plus particulièrement avec Nathalie Druel, Secrétaire et Comptable de mairie.

Qui vote le budget ?

Le budget est voté par le Conseil Municipal. Concernant notre commune, le budget a été adopté mardi 9 avril 2019.

Qui contrôle l'exécution budgétaire ?

L'Etat exerce un contrôle sur les dépenses et recettes par l'intermédiaire du Trésor Public, du Préfet et de la Chambre Régionale des Comptes. Ces contrôles ne portent que sur la légalité et la régularité des dépenses et des recettes et non sur leur opportunité. L'utilisation des fonds publics est donc bien suivie !

Qui paie les dépenses et encaisse les recettes ?

En sa qualité d'ordonnateur, le Maire prescrit l'exécution des dépenses et des recettes. Les ordres de dépenses (appelés mandats) et de recettes (appelés titres exécutoires de recettes) sont donc établis par nos secrétaires de mairie et visés par le Maire ou les Adjointes au Maire délégués aux finances. Toutefois, c'est le Trésor Public qui assure le paiement des mandats ou l'encaissement des titres de recettes et se charge des poursuites en cas de non-recouvrement.

De quoi se compose le budget ?

Il est divisé en deux parties : une section de fonctionnement et une section d'investissement.





1) La section de fonctionnement



La section de fonctionnement est constituée des dépenses courantes et récurrentes nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux et à la mise en œuvre des actions décidées par les élus. Y figure aussi le remboursement des intérêts des emprunts. La section enregistre également les recettes fiscales, les dotations et participations de l'Etat ainsi que les recettes d'exploitation des services (restauration scolaire, garderie, etc).

Les recettes :

Au premier rang des recettes, figurent les recettes fiscales pour 65.12% des recettes réelles (dont la taxe d'habitation et la taxe foncière que les Authipontains acquittent chaque année et qui représentent, pour 2019 : 47.42%).

Les autres recettes proviennent principalement de l'Etat pour 21.45% des recettes réelles (dotation globale de fonctionnement, dotation de solidarité rurale), et du produit des services municipaux payants : 8.30% (cantine / garderie / transport scolaire...)

Les dépenses :

Les frais de personnel (charges patronales, assurance, médecine du travail), la subvention liée au Centre Communal d'Action Sociale et le remboursement de la dette constituent des dépenses incompressibles et obligatoires. Elles représentent à elles seules 49.81% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les autres dépenses à caractère général (eau, gaz, électricité, fournitures scolaires, entretien des terrains, des bâtiments, primes d'assurances des véhicules et bâtiments, transports, restauration scolaire, ...) représentent, quant à elles, 39.21%. Le reste, soit 10.98%, est consacré au versement de subventions, aux associations et coopératives scolaires maternelle et élémentaire.

2) La section d'investissement



La section d'investissement intéresse essentiellement les opérations d'équipement d'envergure ayant pour objet d'augmenter la valeur du patrimoine du village et d'améliorer la qualité des équipements municipaux, voire d'en créer de nouveaux. Le remboursement du capital de la dette figure également à la section d'investissement. Les recettes proviennent essentiellement des emprunts, de subventions spécifiques de l'Etat, de la Région, du Département et de la Métropole Rouen Normandie et de l'autofinancement (notre épargne).

Les dépenses d'équipement (fin des travaux de réfection de vitraux classés de l'église, changement de la porte d'entrée de l'école élémentaire, changement des menuiseries de la mairie, isolation des combles de la mairie, ponçage du parquet de la salle du « Cormier », changement du serveur informatique de la mairie, installation de prises électriques et informatiques à l'école élémentaire, éclairage de la bulle de tennis, restauration du monument aux morts, travaux bâtiment, ...) représentent 67,87 des dépenses d'investissement.

Les achats de matériel représentent 12.27% :

- pour les services techniques (brosse de désherbage, brûleur végétaux)
- pour la sécurité (barrières, plots à l'entrée du « Parc du Château », installation de caméras de vidéosurveillance)

Les recettes d'investissement sont constituées de **subventions** (subventions de l'Etat, Région, Département, Métropole...) pour 53.39% des recettes d'investissement **et de fonds divers** (Fonds de compensation de la TVA – taxe d'aménagement) pour 12.09%, le reste étant constitué par l'autofinancement (notre épargne).



LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Les principales charges nécessaires au fonctionnement des services municipaux

Energie (chauffage des bâtiments, gaz, électricité)	41 000 €
Carburants	2 500 €
Eau	3 000 €
Entretien courant des bâtiments	12 945 €
Compensation versée à la Métropole	42 874 €
Entretien du matériel	3 500 €
Achat de fournitures diverses	15 000 €

Liste non exhaustive.

Les charges à caractère général et atténuations de produits représentent, au total : 224 930,00 €.



Les charges de personnel

Rémunération brute des agents titulaires et non titulaires	228 000 €
Charges patronales	102 300 €

Liste non exhaustive.

Les charges de personnel représentent, au total : 341 700,00 €.



Les autres charges de gestion

Subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	7 000 €
Indemnités des élus	42 800 €
Subventions de fonctionnement aux associations	22 000 €
Participation à la crèche, au collège de Pont de l'Arche et au Lycée Galilée	12 346 €

Liste non exhaustive.

Les autres charges de gestion courante représentent, au total : 85 966,00 €.



Les charges financières

Intérêts des emprunts	9 614 €
-----------------------	---------

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Les produits des services municipaux payants

Transports scolaires (recettes reversées à la Région)	3 510 €
Les services périscolaires (accueil périscolaire, restauration scolaire, ...)	58 000 €
Coupe de bois et vente de paillage	3 345 €

Liste non exhaustive.

Les produits des services municipaux payants représentent, au total 68 265,00 €.



Les impôts et taxes

Les impôts locaux (taxe d'habitation et taxes foncières)	390 010 €
Soit une moyenne par habitant de	303 €
Fonds de péréquation communautaire	21 828 €
Dotation de solidarité communautaire : dotation facultative versée en fonction du potentiel fiscal par habitant	41 293 €
FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources)	49 575 €

Liste non exhaustive.

Les impôts et taxes représentent, au total : 535 562,00 €.



Les dotations et participations

La Dotation forfaitaire : chaque commune reçoit une dotation forfaitaire faisant l'objet de versements mensuels	110 158 €
La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) est versée aux communes de – 10 000 habitants pour contribuer au maintien de la vie sociale en milieu rural, et d'autre part, de l'insuffisance de leurs ressources fiscales.	16 717 €
Les droits de mutation : Attribution de compensation reversée aux communes membres par la Métropole Rouen Normandie qui perçoit les droits de mutation (en lieu et place des communes) => 5% sur les ventes d'immeubles (Code général des impôts)	20 000 €
Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	1 011 €
Compensation au titre des exonérations de la taxe d'habitation	5 088 €
Attribution du Fond Départemental de Taxe Professionnelle	23 000 €

Liste non exhaustive.

Les dotations et participations représentent, au total : 176 444,00 €.

Les autres recettes

Atténuations de charges	4 200 €
Revenus des immeubles (location de salles)	22 500 €
Produits exceptionnels (avoir, remboursement assurance)	3 800 €
Résultat reporté de 2018	70 227 €



LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Remboursement du capital des emprunts	22 644 €
Achat de matériel communal	11 341 €
Travaux de bâtiments	321 407 €

Liste non exhaustive.

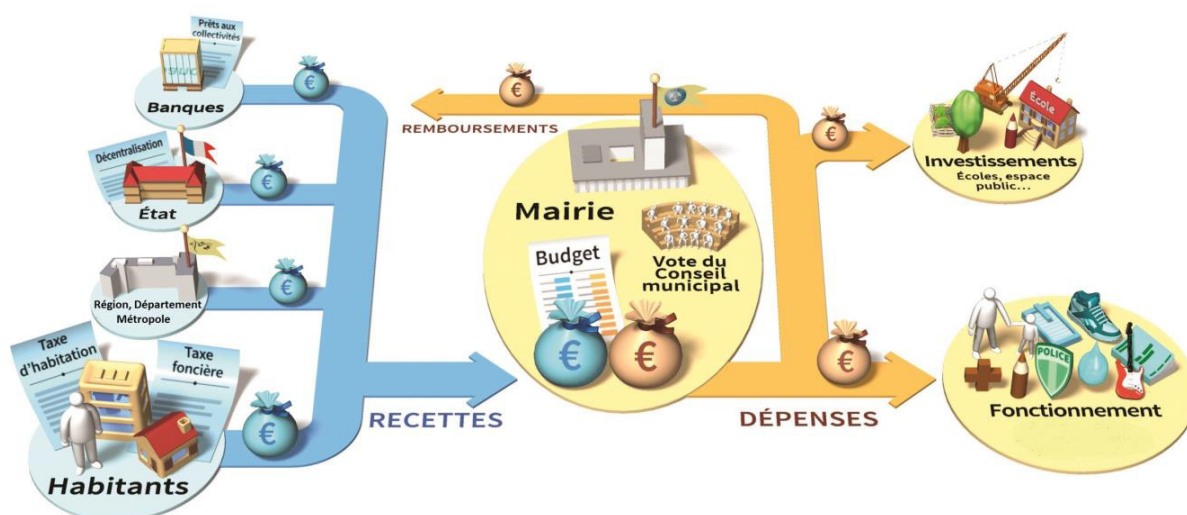
Les dépenses d'investissement représentent, au total : 431 561,00 €.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Autofinancement (l'épargne)	89 152 €
Fond de compensation TVA	30 297 €
Taxes d'aménagement	950 €
Subventions diverses	137 965 €

Liste non exhaustive.

Les recettes d'investissement représentent, au total : 431 561,00 €.



PLUi - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Métropole Rouen-Normandie



Par délibération en date du 12 octobre 2015, le Conseil Métropolitain a prescrit l'élaboration du PLU de la Métropole Rouen Normandie sur l'ensemble de son territoire, défini les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation.

Le PLU est le fruit d'un important travail de co-production mené au cours des trois dernières années entre les communes et la Métropole. Les ateliers de travail territorialisés ont ainsi offert la possibilité aux élus de participer activement aux travaux de co-construction du PLU (23 ateliers en phase diagnostic et 83 ateliers en phase réglementaire).

Les conseils municipaux ont enfin été sollicités par courriers du 23 décembre 2016 et du 18 juin 2018, chaque conseil municipal ayant été invité à débattre des orientations générales du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Le second débat, organisé à l'automne 2018, visait notamment à présenter un objectif de modération de la consommation foncière pour l'habitat plus ambitieux que celui initialement affiché dans le projet débattu en 2017.

Le Projet de PLU de la Métropole Rouen Normandie :

1- La composition du projet de PLU

Le projet de PLU se compose des documents suivants :

- Le rapport de présentation qui comporte le diagnostic territorial, l'état initial de l'environnement, l'articulation du PLU avec les autres documents, plans et programmes, ainsi que les critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse des résultats de l'application du plan,
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui formalise les choix politiques pour le développement de la Métropole,
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sectorielles et grands projets, qui fixent les principes d'urbanisation à l'échelle de secteurs et constituent par là même des outils de discussion avec les porteurs de projet,
- Le règlement graphique qui délimite les zones urbaines, à urbaniser, agricoles, naturelles et le règlement écrit qui fixe notamment les règles applicables à l'intérieur de chacune des zones,
- Les annexes opposables aux autorisations de construire et les annexes informatives.

2- Le projet de PLU et les choix retenus

Conformément aux possibilités offertes par la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové), et compte tenu du contexte de l'intercommunalité, à savoir l'absence de compétence en matière de PLU avant le passage en Métropole, le choix a été fait d'élaborer un PLU qui ne tienne lieu ni de PLH ni de PDU. Le cadre réglementaire du PLU a néanmoins permis de traduire les orientations portées par le PLH et le PDU en matière d'habitat et de mobilité, de manière à en assurer la mise en oeuvre opérationnelle.

Le PADD

Le projet a été élaboré à partir des enjeux et besoins du territoire, des éléments de cadrage issus du SCOT, des objectifs définis pour l'élaboration du PLU, et des enjeux issus du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement, lesquels ont guidé la définition des orientations stratégiques du PADD et leur traduction réglementaire. Le PADD s'articule ainsi autour de trois axes fondateurs constituant un socle, déclinés en quinze orientations :

- Axe 1 - Pour une Métropole rayonnante et dynamique
- Axe 2 - Pour une Métropole garante des équilibres et des solidarités
- Axe 3 - Pour un environnement de qualité et de proximité pour tous



Le Règlement écrit et graphique

Le PLU de la Métropole, document unique à l'échelle des 71 communes, succède à une carte communale, 6 Plans d'Occupation des Sols (POS) et 64 Plans Locaux d'Urbanisme existants, élaborés à des périodes différentes.

Les principales zones du règlement pour notre commune sont les suivantes :

- a) Les zones urbaines (U) réparties entre :
 - ⇒ Les zones urbaines mixtes (UAC / UBA2 / UBB2 / UBH) à vocation d'habitat
 - ⇒ Les zones UX couvrent les espaces dédiés aux activités économiques (zone des « Pointes »)
 - ⇒ Les autres zones urbaines ont été définies pour tenir compte des spécificités propres à chaque vocation dominante : exemple UE pour les espaces dédiés aux équipements publics et/ou d'intérêt collectif
- b) Les zones à urbaniser (AU)
- c) La zone agricole (A)
- d) Les zones naturelles (N)

Il est à noter que des Secteurs de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) sont localisés au sein des zones agricoles et naturelles afin d'y autoriser les constructions et installations sous conditions.

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) définissent les principes d'organisation et d'aménagement des sites de projet du territoire métropolitain. Elles portent principalement sur toutes les zones à urbaniser (AU). Elles ont pour objectif de retranscrire, à l'échelle du projet, les grandes orientations inscrites au PADD. Ainsi, les orientations développées dans les OAP portent-elles sur la trame verte et paysagère, la protection du patrimoine, l'organisation viaire, la



destination des constructions, l'organisation du cadre bâti, le phasage de l'opération à venir, les principes de densification d'îlots, etc.

Sont ainsi déclinées 93 OAP "sectorielles" correspondant à des projets d'échelle communale et 7 OAP "Grands Projets" d'envergure métropolitaine.

Une OAP a été déclinée pour notre futur "lotissement du couvent" se situant en zone à urbaniser.

Enfin, les annexes comprennent toutes les contraintes opposables à l'utilisation du sol et toutes les informations utiles à l'instruction des autorisations d'urbanisme. Elles sont regroupées en 5 tomes : les Servitudes d'Utilité Publique, les périmètres divers, les annexes sanitaires, les Règlements Locaux de Publicité (RLP) des communes concernées et les annexes informatives.

Le conseil municipal en date du 23 mai 2019 a émis un avis favorable sur le projet de PLU arrêté de la Métropole Rouen Normandie et a émis 3 remarques sur le projet :

1° - Demande que la zone NO située au sud du village soit classée en zone urbanisée (soit en UBB2 soit en STECAL).

2° - Demande qu'une partie d'une parcelle située en zone A au centre du village soit classée en zone urbanisée (en UBA2).

3° - Comme signalé dans nos délibérations du 7 février 2017 et du 4 septembre 2018 concernant le PADD, le Conseil Municipal relève toujours de nombreuses incohérences concernant le fait de détruire au maximum 200 hectares jusqu'en 2030 pour la construction de nouvelles infrastructures routières alors que le projet de Contournement Est de Rouen Liaison A28 – A13 détruira 530 hectares de terres agricoles et forestières.

Important : Lors de la procédure d'enquête publique, programmée du lundi 19 août au mardi 1^{er} octobre 2019, les habitants pourront consulter l'intégralité du dossier et s'exprimer à nouveau sur le projet en émettant des observations. Après les ajustements du dossier qui pourraient s'avérer nécessaires au vu des résultats de ces consultations et de l'enquête publique, le dossier définitif du PLU devrait être soumis pour approbation au Conseil métropolitain début 2020.



Programme local de l'habitat 2019-2024

Par délibération du Conseil en date du 12 décembre 2016, la Métropole Rouen Normandie s'est engagée dans l'élaboration de son nouveau Programme Local de l'Habitat.

Le Programme Local de l'Habitat comprend un diagnostic, des orientations et un programme d'actions composé d'un programme d'actions thématique et de fiches communales.

1. Le Diagnostic

Le diagnostic a pour objet d'évaluer les politiques métropolitaines de l'Habitat et leurs enjeux et d'actualiser la connaissance du fonctionnement de l'habitat sur l'ensemble du territoire de la Métropole.

2. Les Orientations

Les quatre grandes orientations du Programme Local de l'Habitat constituent le socle des actions thématiques et territoriales qui sont définies pour atteindre les objectifs que la Métropole se fixe :

- Produire un habitat de qualité et attractif : produire moins mais mieux
- Proposer une offre d'habitat pour améliorer les équilibres territoriaux et sociaux
- Renforcer l'attractivité résidentielle du parc existant
- Développer l'habitat pour une Métropole inclusive : répondre aux besoins spécifiques

3. Le Programme d'actions

Le programme d'actions détaille toutes les actions thématiques qui découlent de chaque orientation stratégique et qui seront

prises en oeuvre par la Métropole ou qui feront l'objet d'une participation de la Métropole aux initiatives de ses partenaires. Des fiches communales sont également intégrées au Programme Local de l'Habitat pour le décliner de façon territorialisée.

Un dernier chapitre définit les conditions et modalités de mise en oeuvre des orientations du Programme Local de l'Habitat tout au long des six années, intitulé « gouvernance et suivi du PLH ».

Le Conseil Métropolitain du 1^{er} avril 2019 a arrêté le projet de Programme Local de l'Habitat. Conformément à l'article L 302-2 du Code de la Construction et de l'habitation, il a été adressé aux communes qui disposent d'un délai de deux mois pour faire connaître leur avis.

En application de l'article R 302-9 du Code de la Construction et de l'habitation, les communes délibèrent notamment sur les moyens relevant de leurs compétences à mettre en place dans le cadre du Programme Local de l'Habitat.

Les principales orientations du PLH concernant la commune des Authieux sur le Port Saint ouen sont synthétisées dans une fiche communale.

Dans le cadre du PLH 2019-2024, les objectifs de production pour le secteur regroupant les communes de Belbeuf, Gouy, La Neuville Chant d'Oisel, Les Authieux sur le Port Saint Ouen, Montmain, Quévreville la Poterie, Saint Aubin Celloville et Ymare sont de **173 constructions**. Ainsi notre commune a identifié dans ce nouveau PLH, 44 logements potentiellement livrables avant 2024.

Le conseil municipal en date du 23 mai 2019 a émis un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat 2019-2024.

Des aides pour financer vos travaux

Vous êtes propriétaire occupant et vous désirez faire des travaux dans les domaines suivants :

- amélioration de l'habitat
- isolation
- adaptation dans le cadre d'un maintien à domicile

Des permanences d'information financées par la Métropole Rouen Normandie et réalisées par l'Association INHARI se tiennent proche de chez vous.

Elles ont pour objectif de vous accompagner pour la réalisation de vos projets de réhabilitation sur les plans financiers, administratifs et techniques.

Des aides financières peuvent vous être accordées, sous condition de ressources, si les travaux sont réalisés par des entreprises.

Attention, les travaux ne doivent pas avoir été commencés avant de faire votre demande de financement.

Pour l'ensemble des habitants de la Métropole, des renseignements, conseils, le montage du dossier de demande de financement, peuvent se faire lors de rencontres localisées sur 12 communes de la Métropole.

N'hésitez pas à venir vous renseigner lors des permanences dans les communes de Caudebec-lès-Elbeuf, Darnétal, Duclair, Déville-les-Rouen, Le Petit-Quevilly, le Trait, Oissel, Petit-Couronne, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Saint Etienne du Rouvray, Saint-Pierre-lès-Elbeuf, et Sotteville-lès-Rouen.

Calendrier sur le site internet de la Métropole

Ou au siège social d'INHARI

Tous les deuxièmes mardis de chaque mois

De 9 h 30 à 12 h 00

INHARI

44 rue du Champ des Oiseaux - 76000 ROUEN

Ou vous pouvez téléphoner au 02.32.08.13.00

=====

Par ailleurs, l'**Espace Info-Energie de la Métropole** est également à votre disposition, **gratuitement**, pour vous apporter des **conseils techniques et financiers sur vos travaux d'économies d'énergie** (isolation thermique, remplacement du système de chauffage...).

Les conseillers vous accueillent sur RDV à Rouen, Elbeuf ou Duclair.

Pour fixer un rendez-vous :

- remplissez le formulaire sur le Site Internet www.metropole-rouen-normandie.fr, rubrique « conseil en énergie »,
- ou contactez la plateforme téléphonique Ma Métropole 0800 021 021
- ou contactez le Pôle de Proximité de la Métropole à Duclair au 02 32 93 81 72

PERMANENCES AMELIORATION DE L'HABITAT METROPOLE ROUEN NORMANDIE 2019-2020

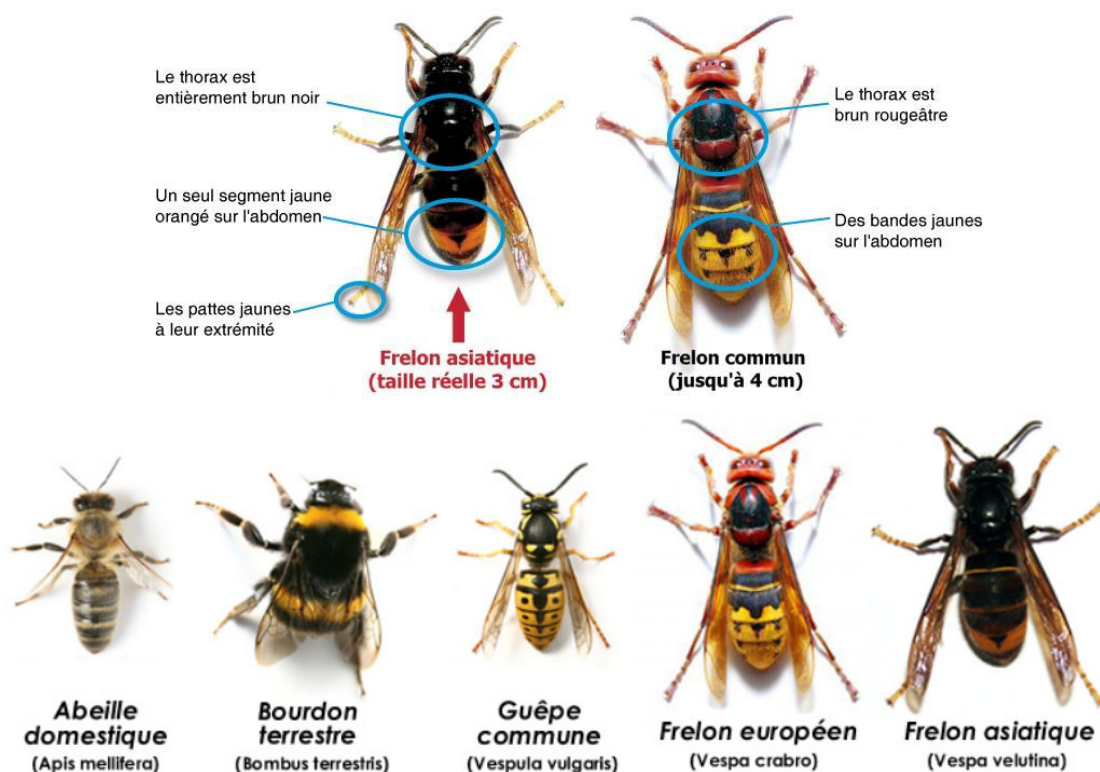
COMMUNES	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19	janv-20	févr-20	mars-20
CAUDEBEC LES ELBEUF-Mairie-Place Jean Jaurès	02/04/2019 14h-16h		04/06/2019 14h-16h			03/09/2019 14h-16h		05/11/2019 14h-16h		07/01/2020 14h-16h		
DARNETAL-Pole Culture Jeunesse et Sport - 99 rue Longpaon	18/04/2019 9h30-11h30			04/07/2019 9h30-11h30		12/09/2019 9h30-11h30		14/11/2019 9h30-11h30		9/01/2020 9h30-11h30		
DUCLAIR-Pole de Proximité-102 rue Guy de Maupassant		14/05/2019 9h30-11h30		09/07/2019 9h30-11h30			08/10/2019 9h30-11h30		17/12/2019 9h30-11h30			11/03/2020 9h30-11h30
DEVILLE LES ROUEN-Mairie-1 Place François Mitterrand	08/04/2019 9h30 - 11h30			01/07/2019 9h30-11h30			14/10/2019 9h30-11h30		02/12/2019 9h30-11h30		03/02/2020 9h30-11h30	
LE PETIT QUEVILLY-Mairie-Place Henri Barbusse	18/04/2019 14h-16h		20/06/2019 14h-16h			19/09/2019 14h-16h		14/11/2019 14h-16h			13/02/2020 14h-16h	
LE TRAIT-Mairie-Place du 11 Novembre			03/06/2019 14h-16h		26/08/2019 14h-16h		07/10/2019 14h-16h			06/01/2020 14h-16h		02/03/2020 14h-16h
OISSEL-Mairie-Place du 8 Mai 1945			11/06/2019 14h-16h		27/08/2019 14h-16h		08/10/2019 14h-16h		10/12/2019 14h-16h		11/02/2020 14h-16h	
PETIT COURONNE-Mairie-Place de la Libération		16/05/2019 14h-16h		30/07/2019 14h-16h			10/10/2019 14h-16h			16/01/2020 14h-16h		12/03/2020 14h-16h
ST AUBIN LES ELBEUF-Mairie-rue de la République		21/05/2019 9h30-11h30		02/07/2019 9h30-11h30		03/09/2019 9h30-11h30			10/12/2019 9h30-11h30		4/02/2020 9h30-11h30	
ST ETIENNE DU ROUVRAY-Mairie-Place de la Libération	25/04/2019 9h30-11h30		27/06/2019 9h30-11h30			26/09/2019 9h30-11h30		28/11/2019 9h30-11h30			27/02/2020 9h30-11h30	
SAINTE PIERRE LES ELBEUF-Mairie-Place François Mitterrand		24/05/2019 9h30-11h30		19/07/2019 9h30-11h30		20/09/2019 9h30-11h30			20/12/2019 9h30-11h30			20/03/2020 9h30-11h30
SOTTEVILLE LES ROUEN-Mairie-35 Place de l'Hôtel de Ville		23/05/2019 14h-16h			29/08/2019 14h-16h			21/11/2019 14h-16h		23/01/2020 14h-16h		19/03/2020 14h-16h



Frelon Asiatique = DANGER

Le frelon asiatique : une espèce invasive

De la famille des hyménoptères, le frelon asiatique, à dominante noire, possède une large bande jaune-orange sur l'abdomen et des pattes jaunes aux extrémités. Il est un peu plus petit que le frelon européen. Son nid de forme sphérique ou ovale peut atteindre jusqu'à 80 cm de hauteur. Il est souvent accroché à des hauteurs importantes de l'été à l'automne, mais aussi sous un abri aéré pour les nids primaires à partir du printemps.



ESPECES PROTEGEES

DANGER

Impacts sur l'homme

Sans prédateur, le frelon asiatique se développe fortement sur le territoire. Il est arrivé en France en 2004 dans le Lot-et-Garonne par transport maritime en provenance de l'Asie. Il est classé **danger sanitaire de seconde catégorie** en raison de son impact sur les populations d'abeilles domestiques et en conséquence la production de miel. Sa piqûre n'est pas plus toxique que celle d'un frelon européen.

Toutefois, le risque peut être conséquent pour les personnes allergiques ou pour les personnes intervenant dans l'entretien d'espaces verts car les colonies peuvent compter de très nombreux individus et les attaques peuvent être massives. C'est pourquoi, il faut être vigilant lorsque le nid est à hauteur d'homme ou proche d'une habitation. Avant d'entreprendre des travaux de toiture ou de taille, observez l'environnement pour repérer des mouvements d'insectes.



Que faire en présence d'un nid de frelons asiatiques ?

Le plan de lutte collective en Seine-Maritime, vise à diminuer la pression du frelon asiatique sur les ruchers et la biodiversité par la destruction des nids.

En cas de détection d'un nid, n'intervenez pas seul ! Vous pouvez contacter le **02 77 64 57 76**, qui est numéro de la plateforme de lutte collective de la Seine-Maritime. Un conseiller vous orientera vers une entreprise référencée pour permettre une destruction efficace du nid en utilisant des produits et méthodes de destructions agréées.

Vous pouvez aussi appeler directement une de ces entreprises référencées, **Allo la Guêpe** au **06.72.42.17.00** (mail : Allolaguepe@gmail.com). La mairie des Authieux a signé au mois de mars 2019 une convention avec ces professionnels pour la destruction d'hyménoptères sur le domaine public

Dans cette convention, il est également stipulé que les prestations sur les **nids de frelons asiatiques** chez les administrés seront prises en charge à hauteur de 25% par la mairie* et de 30% (plafonné à 30 € TTC par prestation) par la Préfecture 76.



**L'entreprise Allo la Guêpe ne pourra se prévaloir d'un quelconque monopole sur le territoire de la commune. Les administrés peuvent contacter n'importe quelle autre société. Dans ce cas toutefois, aucune participation financière de la commune ne pourra être sollicitée.*

Modalités tarifaires

Tarifs 2019 pour tous les hyménoptères hors frelons asiatiques

	PRIX
Bâtiments et Jardins 0 à 3 m	89 € TTC
Bâtiments et Jardins 3 à 7 m	99 € TTC
Bâtiments et Jardins 7 à 10 m	159 € TTC
Jardins 10 à 25 m	189 € TTC
Bâtiments plus de 10 m	Devis photos
Déplacements et Diagnostcs	49 € TTC
Dimanches et Jours fériés	50 € TTC
Impératifs et Urgences	100 € TTC

Tarifs 2019 administrés pour les frelons asiatiques

	Mairie 25%	Préfecture 76	Administré	PRIX TOTAL
Bâtiments et Jardins 0 à 3 m	22,25 € TTC	26,70 € TTC	40,05 € TTC	89 € TTC
Bâtiments et Jardins 3 à 7 m	24,75 € TTC	29,70 € TTC	44,55 € TTC	99 € TTC
Bâtiments et Jardins 7 à 10 m	39,75 € TTC	30 € TTC	89,25 € TTC	159 € TTC
Jardins 10 à 25 m	47,25 € TTC	30 € TTC	111,75 € € TTC	189 € TTC
Bâtiments plus de 10 m				Devis photos
Déplacements et Diagnostcs				49 € TTC
Dimanches et Jours fériés				50 € TTC
Impératifs et Urgences				100 € TTC

Quelques liens utiles pour de plus amples informations

<http://allolaguepe.fr>

<https://www.rouen.fr/frelonasiatique>

<http://www.frelonasiatique76.fr/presentation>



Contournement Est de Rouen - Liaison A28/A13

Depuis 2018, notre commune a initié un recours contentieux devant le Conseil d'Etat concernant le « Contournement Est de Rouen-liaison A28/A13 ».

Malheureusement, en date du 17 décembre 2018 le Ministère de la Transition Ecologiques et Solidaire a rejeté notre requête.

Nous continuons nos actions en justice avec l'aide d'une avocate spécialisée et avec l'association ACCES (Association des Communes pour un Contournement Est Soutenable).

ACCES a initié, en avril 2019, une nouvelle requête de demande d'annulation du décret du 14 novembre 2017 déclarant d'utilité publique les travaux de construction du contournement Est de Rouen-liaison A28-A13.

Dans ce cadre, les cabinets d'avocats Seban et Tessier qui nous accompagnent ont sollicité un cabinet d'experts, « Transae », pour apporter leur expérience dans la lecture et l'analyse experte du dossier ayant conduit à cette déclaration.

Un rapport de contre-expertise « Trafic - Bilan socio-économique du projet de contournement » a été élaboré. Ce document consiste en la mise en évidence des points saillants de l'analyse de « Transae » concernant les faiblesses ou lacunes du dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

Il s'agit d'une analyse qui se concentre sur les thématiques liées

au trafic, au bilan socio-économique et à la solution de montage de projet, au coeur de la démarche de justification de l'utilité publique de ce dernier.

A l'issue des analyses menées par « Transae » sur la base des documents et informations disponibles, on peut aujourd'hui faire apparaître les éléments suivants:

- Le niveau de qualité de trafic paraît très insuffisant au vu des enjeux du projet.
- Le bilan socio-économique ne permet pas de démontrer correctement la pertinence du projet.
- Le bilan socio-économique ne démontre pas la pertinence du choix de la variante préférentielle.

Les éléments ayant conduit à la production du dossier d'enquête préalable à la DUP apparaissent nettement en retrait par rapport au niveau de qualité et de précision attendu pour un projet d'un tel enjeu global et à niveau de planification de l'enquête.

Le non-respect de certaines règles édictées par les instructions ministérielles officielles (lois probabilistes de valeur temps, années de référence d'actualisation du bilan socio-économique...) constitue également un manquement important à la régularité de la démarche.

CADRE DE VIE, incivisme

Crottins de chevaux : à améliorer encore et encore...

Dans les précédentes éditions de notre journal communal, nous avons fait part du mécontentement de nombreux habitants de la commune face aux crottins de chevaux qui jonchaient les rues. Les propriétaires équins et le gestionnaire du centre équestre ont été informés de la décision du Conseil Municipal de mettre en place un circuit spécifique sur plan afin d'éviter au maximum le passage des chevaux dans les rues du village. Quelques mois après cette décision, nous avons observé une amélioration significative de l'état des rues mais avec l'arrivée des beaux jours, la situation se dégrade à nouveau. Merci aux propriétaires de chevaux et au gestionnaire du Centre équestre de respecter les règles votées par le Conseil Municipal !



Dégradation de la boîte à lire dans le Parc du Château

Depuis 2017, 3 boîtes à lire ont été installées dans notre commune, une à Port Saint Ouen rue d'Elbeuf, la seconde dans le Parc du Château et la troisième dans le bas de la rue du Hamel. Dans ces 3 points, chacun peut se servir ou mettre des livres pour les proposer au plus grand nombre.

Courant mai, la boîte à lire du Parc du Château a été saccagée : vitres cassées et brûlées par des cigarettes, tags, revêtement arraché sur le côté... La destruction de cette boîte est un geste désolant. Nous œuvrons pour rendre le village agréable et comme souvent, une infime minorité dégrade le bien commun.



CADRE DE VIE, incivisme (suite)

LUTTER CONTRE L'INCIVISME

L'incivisme est-il partout ? Sur la route, dans nos espaces publics, à l'école ou entre voisins ? Les Français se plaignent, dans leur vie quotidienne, d'une forte détérioration de leur relation aux autres. Le civisme désigne le respect du citoyen pour la collectivité dans laquelle il vit et de ses conventions, dont notamment ses lois. L'incivisme est un problème pour la société. C'est un manque de respect pour la collectivité et à travers elle pour soi-même.

Il détruit le vivre-ensemble, détériore le rapport à l'autre. Il nuit au cadre de vie, à l'attractivité et au contribuable.

Respecter l'autre, c'est respecter le droit, respecter les règles de vie sociale. Plus concrètement, c'est respecter les règles d'occupation du domaine public, les règles d'hygiène et de sécurité, celles relatives au code de l'environnement mais aussi les règles d'urbanisme.

La solidarité, la valeur que je ne cesserai de défendre, tend à s'effacer pour laisser place à l'individualisme, voire à l'incivisme, au non-respect du code de la route et des lois en général. On connaît ses droits, on ignore ses devoirs...

Il ne se passe pas une semaine sans que je reçoive des doléances concernant la vitesse excessive des véhicules, les nuisances sonores, les dégradations volontaires ou intempêtes, des dépôts sauvages de déchets, des divagations de chiens, des déjections de chiens et crottins de chevaux, les haies non taillées etc, j'en passe et des meilleurs ! Tristes constatations !

Essayons d'être des citoyens responsables, autonomes, solidaires et respectueux de l'environnement, des lois et d'autrui.

Notre jeunesse a besoin de nous comme exemple. Il ne faut pas que la négligence et l'incivilité de certains fasse que chacun se croit tout permis et néglige les bases de la vie en société.

Nuisances sonores

Les bruits de voisinage sont réglementés par ARRETE PREFECTORAL du 4 janvier 2000.

Nous vous rappelons la réglementation en vigueur (brochure "Les bruits du voisinage" éditée par Préfecture de Seine-Maritime - (D.D.A.S.S.).

L'usage des tondeuses à gazon, des motoculteurs, des appareils de bricolage, etc... est autorisé uniquement :

- **Les jours ouvrables, de 8h30 à 12h et de 14h30 à 20h**
- **Les samedis, de 9h à 12h et de 15h à 19h**
- **Les dimanches et jours fériés, tolérance de 10h à 12h**



RAPPEL

Pas de démarrage et d'accélération intempestifs des motos et quads.

BRÛLAGE DES DÉCHETS

Rappel

Après plusieurs années de tolérance et par arrêté préfectoral le brûlage des déchets à l'air libre est interdit.

Pourquoi cette interdiction ?

Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées) ou des risques d'incendie, le brûlage des déchets (plastiques notamment mais aussi déchets verts) est fortement émetteur de polluants. Parmi ces polluants, se trouvent des particules mais aussi des composés cancérigènes comme les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) et le benzène.

Quels sont les déchets concernés par cette situation ?

Ce sont les déchets verts (tontes de pelouses, tailles de haies et d'arbustes, résidus d'élagage, de débroussaillage, d'entretien de massifs floraux ou encore feuilles mortes...), mais aussi les autres déchets ménagers et assimilés, et les déchets des activités économiques.

Qui doit respecter cette interdiction ?

Toute personne (particuliers, entreprises, collectivités territoriales) produisant des déchets est concernée.

En cas de non-respect, une contravention de **450 euros** peut être appliquée (article 131-13 du nouveau code pénal).

Aboiements

Toujours beaucoup de plaintes concernant les aboiements ! Les aboiements répétés, continus, le jour, la nuit, sont la source la plus fréquente de litiges entre un propriétaire de chien et son voisinage. La loi sanctionne les propriétaires ou possesseurs d'animaux qui ne prennent pas toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.

Avant d'en arriver au dépôt de plainte, il est vivement conseillé d'essayer de discuter avec le propriétaire du/des chien(s) concernés. Il faut garder en mémoire qu'un chien peut aboyer pour de multiples raisons, dont l'ennui ou le stress d'être seul sans son maître et que dès le propriétaire revenu, le chien aboie de manière ponctuelle. Dans cette situation, le propriétaire n'a probablement pas conscience de la nuisance que cause son chien lorsqu'il est absent et une simple discussion sera probablement la meilleure des solutions.

Les propriétaires des animaux sont alors tenus de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter cette gêne pour le voisinage. Diverses solutions existent : dressage, collier anti-aboiement, pension pour chien...





Vente de paillage

Pour rappel, la commune met à disposition des authipontains des sacs de paillage (format sac de déchets verts) – Vendu 5€ le sac par lot de 4 sacs maximum par famille.

Le paillage protège, décore et favorise le développement de vos plantations.

Renseignement en mairie : 02.35.23.35.35

Site internet de la commune

<http://www.lesauthieuxsurleportsaintouen.fr/>

N'oubliez pas le formulaire de contact qui est disponible si vous souhaitez laisser quelques commentaires pour nous permettre d'améliorer le site !

Kermesse Crèche Récréa'4

Avant la pause estivale et le départ de certains tout-petits pour l'école, les animateurs de notre crèche RECREA'4 invitent les parents à partager un moment de convivialité autour de la « KERMESSE DE FIN D'ANNEE ! » le mercredi 19 juin 2019 (ou 26 juin selon météo...).

Dans le jardin de la crèche, de petits stands seront animés par l'ensemble de l'équipe éducative... une fête de fin d'année dans la gaité et l'émerveillement en perspective.

Semi-Marathon 76

Grâce au succès de la première édition du SEINE-MARATHON 76 en septembre dernier, la seconde édition aura lieu les samedi 14 et dimanche 15 septembre 2019.

Selon le même tracé, les coureurs passeront sur notre commune.

Nous avons à nouveau besoin de bénévoles pour la matinée du dimanche 15 septembre.

Le rôle des bénévoles est de contrôler les accès et aider au ravitaillement des coureurs, dans le strict respect des consignes de sécurité.

L'année passée fut un moment de bonne humeur très agréable.

Merci de contacter Sandrine ALLAIS en Mairie si vous acceptez d'être bénévole*...

*cadeaux prévus pour les bénévoles

Pour tout renseignement, vous pouvez vous connecter sur <https://www.seinemarathon76.fr/>



Cérémonie du 8 Mai

Une trentaine d'Authipontains se sont rassemblés sous un timide rayon de soleil pour rendre hommage aux anciens combattants de la seconde Guerre Mondiale. Marc Duflos, entouré de nombreux enfants de la commune, a présidé cette cérémonie du 74ème anniversaire de la victoire du 8 Mai 1945. La cérémonie s'est terminée par le traditionnel verre de l'Amitié à la salle Feuillantine.



Spectacle école maternelle et remise des prix aux enfants

Pour le plus grand plaisir des parents et grands-parents présents pour admirer leurs enfants et petits-enfants, les tout-petits de notre école maternelle racontent une nouvelle histoire magnifique lors de leur spectacle le samedi 22 juin à 10h. Dans une ambiance dynamique, souriante, envoûtante, chacun peut apprécier l'engagement des professeurs de l'école maternelle. Ce beau spectacle est suivi par la remise des prix offerts aux enfants par la municipalité.

Un grand merci particulièrement à Christine et Nathalie, pour leur travail considérable et leur ingéniosité dans les créations et idées autour de ce spectacle toujours très attendu, pour leur disponibilité et patience avec nos petits tout au long de l'année.

Fête école élémentaire

24 heures de festivités sont organisées cette année par les professeurs des écoles et les parents d'élèves des enfants de l'école élémentaire, comme à l'habitude très motivés pour donner dynamisme et joie aux enfants et à la vie de notre village.

Le vendredi 14 juin, la fête commence par une soirée suivie d'une nuit mémorable pour les enfants, aventure sous tente au sein des jardins de l'école, en présence du directeur de l'école, Cédric Forcadel, toujours très impliqué pour faire vivre de nouvelles expériences à nos jeunes authipontains.

Le samedi 15 juin, après un déjeuner champêtre avec parents et enfants, la fête se poursuit par un après-midi de jeux et convivialité fort apprécié de tous.

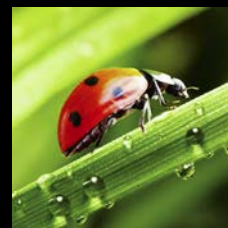
Animation à la garderie

MERCI à Françoise qui, pour la seconde année consécutive, a pris en charge bénévolement chaque mardi les enfants de la garderie pour une heure (voire plus) de jeux, quizz, culture, dans la salle des Glycines, pour la joie des enfants qui alternent sur les séances, selon leurs envies du jour et les fréquences.

MERCI aussi à **Thaïs**, qui a animé tout au long de cette année une séance chaque jeudi, dans la salle Roger Debarre, pour le plus grand plaisir des enfants de la garderie. Avec Thaïs, ce sont des activités sportives et ludiques d'expression corporelle qui sont proposées aux enfants.

Ces séances avec Françoise et Thaïs permettent à la fois aux enfants de partager des moments de jeux et d'activités en attendant leurs parents, et également d'alléger le nombre souvent conséquent d'enfants que doit gérer Peggy au sein de la garderie.

La Serre Fleuriste



14A, route de Lyons
27460 IGOVILLE
Tél.: 02 35 23 04 72
www.la-serre.info
CB par tél.

"une autre idée du funéraire depuis 1967"

Pompes Funèbres Closse

Convention Obsèques
Marbrerie et article funéraire
Intervention toute commune 7j/7, 24H/24

10, rue Pierre Sénard • 76410 Tourville la Rivière • Tél. : 02 35 77 58 74
E-mail : pompesfunebresclosse@orange.fr

Natur'

INSTITUT

Votre esthéticienne vous accueille sur rendez-vous
le lundi de 14h à 19h,
le mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 19 h
et le samedi de 9h30 à 16h.

1^{er}, Clos de la Marnière

76520 Les Authieux sur le Port St Ouen

Tél. 02 35 79 81 40





Jeunes employés communaux été 2019

Nous accordons une importance à l'intégration et au bien-être de nos jeunes authipontains, quel que soit leur âge.

C'est pourquoi depuis une dizaine d'années, nous avons le plaisir de proposer aux jeunes authipontains âgés de 16 à 18 ans l'opportunité d'un premier emploi estival et la découverte du monde professionnel.

Cette année, 14 jeunes nous ont proposé leur candidature. Suite au tirage au sort du 4 juin dernier, nous proposerons donc un

contrat à Bastien du 22 au 26 juillet puis à Simon du 29 juillet au 2 août.

Encadrés par les techniciens de notre municipalité, les jeunes garçons réaliseront notamment la réfection en peinture d'une salle de classe de l'école élémentaire, ainsi que de nouveaux tracés de jeux dans la cour de l'école.

Nous leur souhaitons d'ores et déjà la bienvenue et bon courage pour cette mission.

Quel Cirque ? !

En partenariat avec le service culturel de la Métropole et en accord avec les écoles, la municipalité a organisé et accueilli, dans le cadre du festival SPRING, l'artiste Chloé Duvauchel et son animation de « QUEL CIRQUE ? ! ».

L'artiste a pris en charge les enfants des écoles maternelle et élémentaire, les lundi 4 et mardi 5 février 2019. Dans la salle Roger Debarre, les enfants, par groupes, ont pu participer à la construction, à la réflexion d'activités autour du cirque.

Il s'agissait d'une intervention artistique participative en milieu scolaire autour des thèmes du cirque et du spectacle vivant, s'adressant aux enfants de 5 à 10 ans dont la proposition théâtrale est tissée par un accompagnement créatif et ludique. Quel Cirque ? ! invite l'enfant à traverser différents modes relationnels entre artiste et spectateur. C'est un voyage au pays du cirque, un parcours qui amène les écoliers à frictionner leur imaginaire pour les rendre « acteurs ». Grâce au récit, aux livres, aux jeux et à une maquette de chapiteau, les élèves, l'enseignant et l'artiste se retrouvent au centre d'une forme entre spectacle, échange et apprentissage. Quel cirque ? ! s'appuie sur les capacités d'imagination et de réflexion de l'enfant, sur son désir d'apprendre ainsi que sur son besoin de toucher, jouer, créer.



Fête du Village

Les 28, 29 et 30 juin auront lieu notre fête du village.

- Dans la soirée du **vendredi 28 juin**, l'AACCA présentera une partie de ses activités dans la salle Roger Debarre.

Cette manifestation sera suivie d'une retraite aux flambeaux, qui nous emmènera, petits et grands, au Parc du château, où s'embrasera notre feu de la St Jean.

- **Le samedi 29 Juin** à 23 heures, notre magnifique feu d'artifice, qui attire toujours plus de monde chaque année, illuminera le Parc du château.
- **Le dimanche 30 Juin**, une foire à tout sera organisée au Parc du château, où la Fête foraine, avec cette année le retour des autos tamponneuses, sera installée pendant les trois jours.
- Le samedi et le dimanche, vous aurez la possibilité de vous restaurer sur place.

Comité des Fêtes

Le 18 Mai, le Comité des fêtes a organisé son célèbre méchoui.

De nombreux fidèles étaient au rendez-vous, la soirée dansante qui s'est terminée tard dans la nuit était animée par l'orchestre "Les Andrews".

Réfection des vitraux de l'église

La réfection de notre église Saint Saturnin continue.

La société TERH Monuments Historiques est chargée de la réfection et du remplacement de certaines pierres, ainsi que des joints qui encadrent les vitraux. La société TERH travaille la pierre pour redonner aux monuments leur lustre d'antan.

La réfection des vitraux est effectuée par l'atelier de restauration "P. JAILLETTE". Cet atelier du pays d'Auge est spécialisé dans la conservation et la restauration d'œuvres picturales auprès des Musées de France, de musées étrangers et sur des œuvres classées Monuments Historiques.

Plusieurs élus de notre commune sont allés visiter les locaux de cette entreprise, et ont apprécié leur savoir-faire artisanal et de qualité.

Au fil des travaux, des vitres de protection sont posées pour protéger les vitraux qui reprendront peu à peu leur place initiale.



**PARC
DU
CHATEAU**



Samedi 29 JUIN

MARCHÉ NOCTURNE A partir de 18H

SOIRÉE GRILLADES
SOUS CHAPITEAU à partir de 19h30

12 € (entrée - plat - dessert)

FEU D'ARTIFICE

Dimanche 30 JUIN

GRANDE FOIRE À TOUT/BRADERIE

4,50 € LE ML + Caution de 10 € de propreté

POUR LES AUTHIPOINTAINS : 1 ml GRATUIT à partir du 2^{ÈME} ml ACHETÉ

**Renseignements et inscriptions :
Phoenix Organisations 02 35 93 89 02**

FETE FORAINE TOUS LE WEEK-END



La fin des travaux est prévue pour cet été.

Pour rappel, ces travaux sont subventionnés à hauteur de 45% par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), 25% par le Département et 10% par la Métropole. Ces travaux sont donc subventionnés à 80%.



L'AACCA - Association des Activités Créatrices et Culturelles des Authieux

aacca.e-monsite.com

Bilan de l'année 2018 - 2019

Des cours pour les petits ou les grands

SPORT - DANSE - DETENTE

Baby gym - Badminton - Body sculpt - Ping Pong
L.I.A/ Jump trampoline - Qi gong - Stretching -
Tai chi - Yoga - Zumba

ART et CULTURE

Anglais - Calligraphie - Chant/chorale - Cuisine -
Musique : Eveil musical - Batterie - Guitare - Piano

Nos 2 nouveautés : Le **Qi gong** qui a rencontré un franc succès.

L'éveil musical qui a ravi les plus jeunes et ne demande qu'à se développer...

L'AACCA vous a aussi proposé des stages et spectacles

pour animer notre commune et partager de bons moments :

Novembre : 4^{ème} participation au Festival Chants d'Elles avec **GIANNA M** et Marlène, notre prof de chant.

Décembre : Noël des enfants avec la **Compagnie des Frères Georges**

Janvier : Un concert rock'n roll avec **I AM SHURE**

Mars : Spectacle musical avec la troupe **Vagabondages** pour la deuxième fois aux Authieux pour le plus grand plaisir de tous.



Décembre et Avril : Stages déco de Noël et déco de Pâques :

Les enfants ont adoré...
Promis, on continue l'an prochain.



Mars : Stage Calli-gourmand...

Calligraphie pour les uns,
Cuisine pour les autres.
Pour tous : partage des mets préparés sur une table décorée par les calligraphes.

Venez terminer l'année avec nous Vendredi 28 juin - 20h30

Démonstration de nos activités, salle Roger Debarre
Danse / Musique / Tai Chi,
suivie vers 22h30 de la Retraite aux Flambeaux menée par nos musiciens et du Feu de la Saint Jean.



N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, souhaits ou idées, venez nous rencontrer ou laissez un message sur notre site rubrique «contact»

Une date à retenir : Samedi 7 septembre : Matinée des associations.

Venez-vous inscrire à vos activités préférées salle Roger Debarre.

AACCA

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à consulter notre site : aacca.e-monsite.com

L'AACCA vous souhaite un bel été et de bonnes vacances...

TENNIS Club AUTHIEUX

Championnat Départemental Seine Maritime jeune

Une équipe de garçons 13/14 ans, composée de Paul Bisiaux et Louis Lefrançois représente le TCA pour ce championnat 76. Après deux rencontres, le TC Authieux est en tête de son groupe avec 2 victoires contre le Grand Quevilly (3 à 0) et contre Cléon (3 à 0). Il reste 2 rencontres à jouer (St Aubin les Elbeuf et entente St Pierre / Caudebec les Elbeuf) pour le classement final



Sortie vélo pique-nique

Samedi 25 mai, une sortie vélo était proposée par le TC Authieux. Une vingtaine de participants ont sillonné la voie verte de Pont de l'Arche à Louviers, où un pique-nique suivi d'une partie de mölkky les attendaient (victoire de la paire Laurence/président !!!).

Un remerciement à tous les participants et aux 2 Sandrines pour l'intendance !



Roland Garros 2019

Une délégation du bureau du TC AUTHIEUX était présente cette année. Bon nombre de joueurs au programme dont Nadal, Djokovic, Serena Williams, ainsi que Paire et Tsonga pour les français. De plus, les nouvelles installations du stade ont pu être appréciées.



Entraînement physique

Le groupe s'agrandit puisque l'effectif a doublé. Cet atelier de remise en forme physique est destiné aux adultes (idéal pour les petits kilos superflus !!!). Une information sera envoyée aux adhérents pour la prochaine saison.

Dégradation

Un certain dimanche après-midi du mois de mai, un groupe de jeunes qui n'avait rien à voir avec les adhérents du tennis mais certainement issu des locataires de la salle polyvalente ont trouvé une manière originale de pénétrer sur le court en découpant le grillage.

Je rappelle que les installations tennis du TC Authieux sont uniquement réservées aux adhérents du Club et ne sont en aucun cas mises à la disposition des personnes ayant réservé la salle des fêtes.



Contact club : FERRAND.HERVE@wanadoo.fr

TC Authieux



Contre le pseudo "contournement Est de Rouen"

Des Noisettes dans l'Engrenage ! 22-23 juin 2019

La commune des Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen accueillera bientôt une grande fête contre la construction du « contournement Est », qui menace de bouleverser et abîmer son territoire et le cadre de vie de ses habitants. Alors que le projet autoroutier est en cours d'examen à l'Assemblée nationale dans le cadre de la loi d'Orientation des Mobilités, et que les recours déposés par les communes et par des associations seront bientôt jugés, le collectif NON A133-A134 appelle à la mobilisation. Des Noisettes dans l'Engrenage posera son chapiteau dans le parc du Château les 22 et 23 juin pour deux jours d'animations, d'information, de débats, de balades naturalistes et de concerts. L'universitaire Frédéric Héran

viendra parler des vraies et des fausses solutions à l'engorgement routier, et des collectifs engagés contre des grands projets d'aménagement (Grand Contournement de Strasbourg, méga-centre commercial Europa City) partageront leurs expériences. De nombreuses associations de riverains et d'associations environnementales seront présentes. Côté convivialité, des groupes locaux de jazz, rock, hip-hop ou chanson française sont au programme, ainsi qu'une buvette/restauration à base de produits locaux. Le programme complet sera mis en ligne sur l'agenda Demosphere Rouen et sur la page Facebook de l'événement. Entrée à prix libre !

**A 133 - A 134
NON**

Contre le pseudo
contournement Est !

**FÊTE
DES NOISETTES
DANS L'ENGRENAGE**

Parc du Château
avenue des Canadiens
**LES-AUTHIEUX-SUR
LE-PORT-SAINT-OUEN**
à 12 km
de Rouen

Entrée à
prix libre

À bientôt sous
le chapiteau !

**22
& 23
juin
2019**

débats
ateliers
concerts
produits
locaux
animations
enfants
balades
nature
buvette
repas

Plus d'informations sur :
non à l'autoroute A-133 A-134/FB
ou sur contournement-est.fr

La Tribune libre

Lors du précédent numéro de l'ECHO sorti en janvier 2019 vous avez pu constater que la page réservée à l'Opposition n'y était pas intégrée, bien qu'elle ait pu être distribuée en feuille volante. Nous regrettons cette situation d'autant que cela relatait un courrier adressé par notre équipe au député LREM de l'Eure M. Questel lors de l'ouverture du Grand Débat Public à Bourgheroulde. Ce texte soulignait le fait (anormal) que la décision de réaliser le Contournement Est de Rouen avait été prise «d'en haut» sans tenir compte de l'avis majoritaire des élus locaux au sein de Département de l'Eure (ainsi que de son président M. Lecornu devenu ensuite ministre avec M. Hulot) pour avoir refusé à juste titre de financer une telle infrastructure : «une route à 2x1 voie plutôt qu'une autoroute à péage». *Depuis cette date, comme on pouvait s'y attendre, aucune réponse n'a été reçue de ce député pour inviter au débat et justifier la position prise par la Ministre Mme Borne de ne pas renoncer en à ce projet dans son intégralité avec le calendrier prévu (à savoir ouverture envisagée pour 2024).*

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal / Loi d'orientation sur les Mobilités

La démarche d'élaboration du PLU INTERCOMMUNAL (PLUi) a été engagée cette année de manière un peu précipitée par son président socialiste de la Métropole Rouen Normandie M. Sanchez. Ce projet de territoire concerne le devenir des 71 communes formant la Métropole en vue d'uniformiser un peu plus nos villes et villages sans tenir compte de leur histoire, leur morphologie, ainsi que leur diversité. La méthode utilisée par la président de la Métropole vis-à-vis des demandes émises par l'opposition (dite méthode de l'entonnoir) pose question, car ce que l'on n'obtient pas tout de suite est souvent reporté à la réunion suivante et ainsi de suite et la réponse n'arrive jamais...

De plus, ce projet introduit dans les PLU propre à chaque commune de Seine Maritime, comme celui des Authieux / Port St Ouen, les emprises foncières réservées au Contournement Est qui détruiront 540 hectares de terres agricoles et forestières outre les habitations se trouvant sur le tracé de 41,5 km. *C'est dommage, car certaines dispositions du projet de PLUi sont intéressantes sur le plan environnemental, en particulier pour réparer les dégâts de la loi ALUR (dite loi Duflot) concernant l'urbanisme, mais il reste en contradiction notoire*

avec le fait de détruire au maximum 200 hectares jusqu'en 2030 pour la construction de nouvelles infrastructures routières, tous projets confondus !

En parallèle, le contexte social actuel qui fait suite aux revendications initiales des gilets jaunes, a conduit à suspendre la loi d'orientation sur les mobilités (dite loi LOM) défendue par la Ministre des Transport Mme Bornes. De ce fait, le financement des infrastructures comme celui du Contournement Est n'est pas encore totalement acquis pour les 5 ans à venir donnant encore un peu espoir pour qu'il ne se fasse pas en tout ou partie, notamment le barreau vers Saint Etienne du R. qui nous impacte (cf. report de la surtaxe carbone sur les carburants, de la nouvelle vignette applicable aux camions et restauration de la rente venant des radars fixes rendus inopérants pour les ¾ depuis Octobre 2018).

Tant que les contradictions ne sont pas clairement levées, nous considérons dans ce document n'est pas satisfaisant. La décision de figer le PLUi en l'état est donc prématurée. Cet arrêt pour plusieurs autres maires n'est pas possible non plus. Par ailleurs, comment adopter, comment approuver en aveugle des centaines de documents déclinés dans près de 6000 pages reçus, en si peu de temps ?

Pour notre équipe, ce PLUi ne doit pas être « arrêté » en l'état tant que le travail de préparation n'est pas terminé et que la loi LOM n'aura pas été votée définitivement à l'Assemblée Nationale en limitant le Contournement Est à la réalisation d'un tracé court Nord-Sud A28-A13 dit A133 (mais sans péage ni barreau dit A134) tout en supprimant le dernier amendement voté en commission LREM relatif à l'interdiction (absurde) de vendre des véhicules à moteur thermique en France à partir de 2040. En effet malgré cela, l'énergie primaire des moteurs électrique pourrait encore être du fuel lourd voire du charbon... sauf à reconstruire 3 nouvelles centrales nucléaires dédiées et d'établir un réseau de stations de distribution homogène partout en cœur de nos campagnes pour recharger les batteries !

Nicolle Richard
06 87 72 54 45

François Pérez-Castano
06 11 17 53 40

François Lorin
06 45 72 39 27

Infos pratiques

Cantine et Garderie

02.35.23.39.54

Lundi – mardi – jeudi – vendredi

Horaires

De 7h30 à 8h35 et de 16h30 à 18h30

Mairie

02.35.23.35.35

Fax 02.35.23.11.46

Courriel : MairieLesAuthieux@wanadoo.fr

www.lesauthieuxsurleportsaintouen.fr

Lundi – Vendredi

De 8h00 à 12h00 – 15h00 à 17h00

Mercredi

De 8h00 à 12h00

Mardi – Jeudi

De 15h00 à 19h00

Eglise

Pas de calendrier spécifique.

Déchetterie de Boos

Horaires

Lundi	9h00-12h00	14h00-18h30
Mardi	9h00-12h00	
Mercredi	9h00-12h00	14h00-18h30
Jeudi	9h00-12h00	
Vendredi	9h00-12h00	14h00-18h30
Samedi	9h00-12h00	14h00-18h30

La Métropole Collecte des déchets Eau - Assainissement

N° Vert : 0800 021 021

FILO'R

Tél. 0800 649 649



*les nouveaux
commerçants*

à bientôt chez

SUPER



IGOVILLE Route de Lyons 02 35 23 50 92

Ouverture : Lundi, mardi, mercredi, jeudi, samedi 9h-19h30

Vendredi 9h-20h et dimanche 9h30-12h30



location

courses  **.com**